

DE CASSEL À STEENVOORDE

LANGUE



Depuis septembre 2016, Cassel accueille des cours de flamand destinés aux débutants. Ils sont animés par Jean-Paul Couché, président de l'Institut de la langue régionale flamande.

CASSEL Entre cours et signalétique bilingue, Jean-Paul Couché poursuit son combat sur le terrain à défaut d'obtenir la reconnaissance du flamand comme langue régionale.

Cassel est la onzième commune à avoir signé la charte « Oui au flamand », qui favorise la signalétique bilingue. Le président de l'Institut de la langue régionale flamande Jean-Paul Couché, était en mairie jeudi soir pour officialiser cette démarche. Parmi les 40 possibilités offertes par la charte, la municipalité a choisi d'apposer des plaques de rues bilingues, les panneaux d'entrée de ville seront aussi bilingues, tout comme les informations qui seront diffusées sur le panneau électronique de la place. « Sur le panneau lumineux, ce sont des informations qui vivent, c'est donc plus difficile pour nous, mais nous nous y sommes engagés », note Jean-Paul Couché. Et de poursuivre : « Venir à Cassel et voir le nom de la commune écrit en flamand, les noms de rues écrits de manière bilingue, c'est bon pour le tourisme, c'est bon pour l'économie et donc pour l'emploi ».

UN COMBAT DE TOUS LES JOURS

Quatre autres communes sont prêtes à signer cette charte, dont le but est de préserver la langue flamande en la rendant visible. « Nous serons à Coudekerke-Branche le 26 février. Les conseils municipaux de Warhem, Godewaersvelde et Sainte-

Marie-Cappel ont aussi validé le principe de charte », liste, souriant, Jean-Paul Couché. Arnèke, Hondschote, Looberghe et Responde s'engagent aussi dans cette démarche. « Fin 2017, nous devrions arriver à une vingtaine de chartes signées », se réjouit le président de l'Institut de la langue régionale flamande. À défaut d'obtenir une reconnaissance de l'État, Jean-Paul Couché poursuit le travail de terrain. Depuis la rentrée, il anime deux nouveaux cours pour débutants. L'un à Cassel,

l'autre à Hazebrouck. Le président de l'Institut pour la langue flamande annonce déjà l'ouverture d'un nouveau cours pour débutants en septembre à Cassel. Au total, l'Institut gère 31 lieux dans 18 communes et anime 9 lieux de conversation. Parmi ses élèves, des Flamandophones mais aussi des non-locuteurs. L'argument économique semble convaincre ces derniers. L'apprentissage du flamand les intéresse pour pouvoir travailler de l'autre côté de la frontière. Jean-Paul

31

Le nombre de cours associatif ne cesse de progresser. L'Institut a ouvert ceux de Cassel et d'Hazebrouck en septembre. 350 élèves y participent et 250 personnes suivent les conversations.

Couché compte même une Catalane dans ses élèves. Valérie Lagnette est Casseloise depuis un peu plus de

4 ans. Celle qui a débuté en septembre se décrit comme « un rat de bibliothèque et d'archives ». « Si on veut comprendre, ça passe par la langue », affirme l'historienne amateur qui voudrait bien déchiffrer des actes anciens, rédigés en flamand.

UN NOUVEAU SOUTIEN POLITIQUE

Les cours associatifs sont une chose. Jean-Paul Couché veut aller beaucoup plus loin, mais tant que le flamand n'est pas inscrit parmi les langues régionales par le gouvernement, ce sera impossible. L'expérimentation de l'enseignement en milieu scolaire est au point mort. L'inspecteur d'académie encourage cet enseignement... pendant les temps d'activités périscolaires. Alors l'action de Xavier Bertrand est la bienvenue. Le président de la Région veut créer un office public du flamand pour défendre la langue devant les parlementaires. Sur ce dossier, il a missionné l'élu baillenois Bénédicte Crépel et Valérie Vanhersele d'Herzele. Ces deux conseillères régionales doivent rendre leur copie à la fin du premier trimestre. « C'est un engagement fort de la Région de volontarisme de la Flandre », observe Bénédicte Crépel, qui travaillera en étroite collaboration avec Jean-Paul Couché. ■ A. R. M. Et C. L. R.

QUESTIONS A...



JEAN-PAUL COUCHÉ
PRÉSIDENT DE
L'INSTITUT

L'art de faire parler

Est-il difficile d'apprendre le flamand ? Il y a des prononciations propres au flamand, des sons qui n'existent pas en français, des phonèmes vocaliques.

Les cours font beaucoup appel à l'oral. Quelle est votre méthode ? Il faut « faire parler ». Il faut casser la retenue, la timidité à s'exprimer dans une langue qui n'est pas la sienne. Durant le premier trimestre, nous démarrons avec la prononciation. Ensuite, nous introduisons l'écrit avec « je découvre le flamand », et enfin nous abordons l'ouvrage « Schryven en Klappen » de Frédéric Devos.

Quelles sont les motivations des élèves ? Pour la majeure partie des élèves, la raison est culturelle ou

intergénérationnelle. Cela active quelque chose en latence. Pour 10 à 15 % d'entre eux, les raisons sont professionnelles. Pour les travailleurs transfrontaliers, le néerlandais est la langue employée dans leur mission de responsabilité. Mais pour animer l'équipe, il est nécessaire de connaître le flamand. Qui on se le dise : « pour apprendre une langue, il faut apprendre ». Cela demande du travail : prononcer, déchiffrer, comprendre la grammaire et participer. Chaque cours fait l'objet d'un support audio.